

Université A.MIRA de Bejaia
 Faculté des Sciences de Gestion, Sciences Economiques et Commerciales
 Département des Formations Initiales

Première année (SEGC-LMD)
Module Introduction aux sciences juridiques
 Examen du premier semestre (SUJET 02)

Nom.....Prénom.....
 Groupe.....Signature.....N° d'inscription.....

Exercice 01 : (05 points) Classez ses Biens dans le tableau en mettant juste le numéro de chacun dans la case qui convient:(0.5 pt pour chaque réponse juste)

- 1) Les actions d'une entreprise.
- 2) Un tracteur dans une ferme,
- 3) Mobilier de bureau d'une entreprise
- 4) Vaches laitières dans une étable,
- 5) Une marchandise
- 6) Une terre agricole,
- 7) Une voiture,
- 8) Un brevet pharmaceutique.
- 9) Rayonnages d'une superette,
- 10) Des arbres fruitiers plantés,

Biens meubles	Biens immobiliers	Biens immobiliers par destination
1-5-7-8	6	2-3-4-9-10

Exercice 02 : (03 points)

Saïd est journaliste, a été condamné à un an de prison ferme pour un délit de presse le 14/05/2022.

A l'amendement de la nouvelle constitution le 02/09/2022 qui a consacré la liberté d'expression, les journalistes ne pourraient plus faire l'objet de poursuite judiciaire pour un délit de presse.

Sachant que les voies de recours ont été toutes épuisées et Saïd ne pourrait se présenter devant aucune institution judiciaire pour requérir l'application de la nouvelle constitution.

Parmi ces propositions, quel est le sort de Nabil à votre avis ? **Justifiez votre choix.**

1ere proposition : Il sera relâché et ne finira pas sa peine.

2eme proposition : Il épuisera sa peine jusqu'à la fin car la loi n'a pas d'effet rétroactif sur les situations juridiques qui sont nées avant son entrée en vigueur.

3eme proposition : Il demandera une grâce présidentielle pour sortir avant la fin de la durée de sa peine.

1ere proposition : Il sera relâché et ne finira pas sa peine. (1pt) Car il est incorrect de garder une personne en prison pour un fait qui n'est plus incriminé par la loi. Et il

représente l'une des exceptions du principe de la non rétroactivité de la loi : le cas de la loi pénale la plus douce. (2pt)

Exercice 03 : (09 points) complétez les vides avec le mot ou l'expression qui convient parmi les expressions suivantes: **(1pt pour chaque bonne réponse)**

- pécuniaire – religieuse - obligations - de jouissance - littérale - publiques - sanction – une exception - patrimoine – judiciaire - d'exercice – civiles – morale – droits – privées – testimoniale – propriété – règle - un principe - pénale.

1/Les droits extrapatrimoniaux sont ceux qui n'entrent pas dans le **patrimoine** de la personne, car ils ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation **pécuniaire**.

2/La force majeure constitue **une exception** à l'application du principe Nul n'est censé ignorer la loi, ne concerne que la loi et ne concerne pas les autres sources de droit.

3/La preuve **littérale** est le principe général de la preuve civile en droit algérien.

4/La restitution de la chose à son état est une forme de **sanction** civile intervient dans le cas où il est possible de remettre les choses à leur état initial, avant qu'il y ait violation d'une règle juridique.

5/La règle **religieuse** a pour origine une révélation surnaturelle faite par Dieu à l'homme.

6/Le patrimoine est l'ensemble des droits et des **obligations** patrimoniaux présents et à venir, détenus par une même personne.

7/La capacité civile **d'exercice** des droits civils est l'aptitude de faire produire des effets juridiques.

8/Les entreprises **publiques** économiques sont des sociétés commerciales dans lesquels l'Etat ou toute personne morale de droit public détient directement ou indirectement la majorité du capital social.

Exercice 04 : (03 points) Barrez le mot intrus qui s'est glissé éventuellement dans chacune des propositions suivantes:**(0.5 pt pour chaque bonne réponse)**

1/La force du serment décisoire **supplétoire** est telle qu'elle lie le juge, qui est obligé d'en tirer les conséquences en accueillant la prétention de celui qui a prêté serment.

2/A la différence de la responsabilité pénale, la responsabilité civile est divisible et peut être **pas** solidaire.

3/La loi doit être publiée au journal officiel **hebdomadaire** et c'est cette publication qui en informe le public puisque personne n'est censé ignorer la loi

4/Le droit pénal n'admet pas d'autres sources en dehors de la législation **religieuse** contrairement aux autres filières de droit

5/Le tribunal administratif d'appel a été créé pour consolider le principe du double degré de juridiction. **Pas d'intrus dans cette proposition**

6//La promulgation est la formalité accomplie par le président de la république qui permet de rendre exécutoire la loi par le biais d'un décret **exécutif** de promulgation.

Bonne chance

Enseignants chargés du module (Mme BRAHMI, Mme YAHIAOUI, Mr BOUKELLAL, Mme BELHOCINE)